

REUNION DE BUREAU

Après avoir été légalement convoqué, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le Mardi 4 juillet 2023 à 17 heures 30 dans les locaux de la Maison du Parc à Notre Dame de Bliquetuit sous la présidence de Jacques CHARRON.

Etaient présent(e)s, excusé(e)s, ou avaient donné un pouvoir

Structure	Nom	Statut	Présent(e)		Excusé(e)	Pouvoir
			Votant	Non votant		
REGION NORMANDIE	Virginie CAROLO-LUTROT	Titulaire	x			
	Jean DELALANDRE	Titulaire			x	
	Clotilde EUDIER	Titulaire			x	x
	Pascal HOUBRON	Titulaire			x	
	Agnès LALOI	Titulaire			x	
	Bertrand BELLANGER	Titulaire			x	
DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME	Brigitte MANZANARES	Titulaire			x	
	Didier TERRIER	Titulaire			x	
	Patricia RENOUE	Suppléante			x	
	Sylvain BONENFANT	Titulaire			x	
DEPARTEMENT DE L'EURE	Nicolas GAVARD-GONGALLUD	Titulaire			x	
	Marie TAMARELLE-VERHAEGHE	Suppléante	x			
	Bastien CORITON	Titulaire			x	
Métropole Rouen Normandie	Julien DELALANDRE	Titulaire	x			
CC Pays de Honfleur-Beuzeville	Martine HOUSSAYE	Titulaire	x			
CC Yvetot-Normandie	Denise HEUDRON	Suppléante	x			
CC Pont-Audemer Val de Risle	Philippe MARIE	Suppléant			x	
CU Le Havre Seine Métropole	Cyriaque LETHUILLIER	Suppléant		x		
Communes de Seine-Maritime	Jacques CHARRON	Titulaire	x			
	Marie-Claude BEAUFILS	Titulaire			x	
	Françoise DENIAU	Titulaire	x			
	Marc MIGRAINE	Titulaire			x	

Seine-Maritime
Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anqueville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canlefeu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heurteville
Jumèges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailleye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumèges
Le Trait
Louvot
Maulévrier-sainte-Geztrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Pelvrière
Quevillon
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Écléan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triqueville
Valteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure
Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Boumeville
Caumont
Conteville
Comeville-sur-Risle
Étréville
Fouibec
Foumetot
Hauville
Houguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Merds-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Cuen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thilien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 076-257602847-20230704-202307069AT-DE

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
 Anneville-Ambourville
 Anquetilville
 Auzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Canflet
 Caudebec-en-Caux
 Dudoir
 Haulot-sur-Seine
 Hérouville
 Hurtleauville
 Jumièges
 La Bouille
 La Cofrangue
 La Malheraye-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louvetot
 Maulévrier-sainte-Certrude
 Mauny
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Pelleville
 Quevillon
 Sahrus
 Saint-Arnoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Etela
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taite
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeine
 Triguerville
 Valville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouqueion
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Corneville-sur-Risle
 Etreville
 Foubec
 Fourmetot
 Hauville
 Honguemare-Guénouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Blicarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roqua
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurien
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toutainville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

	Annic DESSAUX	Suppléante	x			
	Didier FERAY	Suppléant		x		
	Sandrine LEMOINE	Suppléante			x	
	Gérard LEVILLAIN	Suppléant	x			
Communes de l'Eure	Gwendoline PRESLES	Titulaire	x			
	Thierry LECOMTE	Titulaire	x			
	Jean-Michel MAUPIN	Suppléant			x	
	Maryline LOUVEL	Suppléante		x		

Autres personnes présentes ou excusées				
Structure	Nom	Fonction	Présent(e)	Excusé(e)
PnrBSN	Laurence DERVAUX	DGS	x	
	Mathilde ALLARD	Responsable du pôle transition économique	x	
	Fabienne COLLINEAU	Responsable du pôle administration et mutualisation	x	
	Catherine DELANNOY	Responsable du pôle aménagement du territoire	x	
	Clotilde de ZELICOURT	Chargée de mission Urbanisme	x	
	Marine VANOT	Responsable du pôle éducation et culture	x	
	Malika MOUDA	Secrétaire de direction	x	
	Guillaume AUBIN	Responsable de l'unité communication et accueil	x	
	Florian ROZANSKA	Responsable par intérim du pôle eau et biodiversité	x	
	Caux Seine Agglo	Didier PERALTA	Délégué « révision de charte »	x



Parc naturel régional
 des Boucles de la Seine Normande
 Une autre vie s'invente ici

Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
MAISON DU PARC : BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit

Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70

E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

Seine-Maritime
 Aillouville-Bellefosse
 Annaville-Ambourville
 Anquetierville
 Auzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Cantelieu
 Caudebec-en-Caux
 Duclair
 Houlfort-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Juniville
 La Bouille
 La Cerlangue
 La Malherbe-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Juniville
 Le Trait
 Louvetot
 Maulévrier-sainte-Gertrude
 Mauny
 Norville
 Notre-Dame-de-Bliquetuit
 Petitville
 Quevillon
 Sahurs
 Saint-Amoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Eléon
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taite
 Saint-Pater
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wendelle-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Côte
 Touffreville-la-Corbeline
 Triquerville
 Valfréville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Date de convocation	27/06/2023
Nombre en exercice	19
Nombre de présents	12
Dont nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pour	12
Nombre de votants contre	0
Nombre d'abstentions	0
Date d'affichage	

N° 2023-07-069/AT

Ambition 1	Être garant des équilibres dans un territoire riche et respectueux de ses paysages, de sa biodiversité et de ses patrimoines naturels et culturels
Objectif Stratégique 1.1	Limitier l'artificialisation des sols
Objectif Opérationnel 1.1.1	Préserver les espaces agricoles et naturels
Analytique	

VALIDATION DÉLÉGATION SIGNATURE OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE A LA PREMIERE VICE-PRÉSIDENTE

Vu la délibération du bureau syndical en date du 3 avril 2019, validant la décision d'engager des expérimentations sur la mise en œuvre des Obligations Réelles Environnementales,

La délibération en date du 3 avril 2019 valide la décision d'engager des Obligations Réelles Environnementales (ORE) sur le territoire du Parc. Pour rappel, les Obligations Réelles Environnementales sont un dispositif foncier de protection de l'environnement introduit par la loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016. Définies à l'article L. 132-3 du code de l'environnement, les ORE visent à mettre en œuvre sur un bien immobilier (bâti ou non) une gestion favorable à la biodiversité (mise en place ou maintien de bonnes pratiques, actions de conservation ou de restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques...). C'est un dispositif volontaire et contractuel qui permet à tout propriétaire d'un bien immobilier de mettre en place une protection environnementale attachée à ce bien.

Ce contrat est signé entre 2 cocontractants : le propriétaire du bien et un garant du respect de ces obligations. Ce dernier peut être un établissement ou une collectivité publique ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement.

Le contrat est conclu par un acte authentique et peut s'établir sur une durée allant jusqu'à 99 ans. Les obligations perdurent pendant toute la durée prévue au contrat, indépendamment des éventuels changements de propriétaire du bien immobilier ou, s'il vient à faire défaut, du garant. La pérennité des mesures mises en œuvre est ainsi assurée.

Actuellement, 5 ORE ont été signées sur le territoire du Parc, chez un notaire. En effet, l'acte authentique est un document rédigé par un officier public (souvent un notaire), pour un coût d'environ 1000€ par acte notarié. Actuellement, l'Agence de l'Eau Seine Normandie couvre les frais, sous réserve de procéder à une demande et de prendre une délibération en bureau syndical.

Il est proposé de simplifier la procédure. En effet, le président du Parc, par son statut, peut certifier l'acte authentique, tout comme un notaire. En revanche, il est nécessaire que l'authentificateur et le signataire soient différents. Cela nécessite que la (le) première (er) vice-président(e) se charge de représenter le Parc en tant que cocontractant de l'acte et puisse avoir les pouvoirs lui permettant de signer l'ORE. Ainsi, le passage par un notaire n'est plus obligatoire pour signer ou modifier des ORE.

Eure
 Aizier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquelon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Corneville-sur-Risle
 Eiverville
 Fouilleuc
 Fourmetot
 Hauville
 Honguemare-Guérouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Lendin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Gleceville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurien
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toutainville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

Seine-Maritime

- Allouville-Bellefosse
- Améville-Ambouvillers
- Anquetièreville
- Auzéville
- Bardouville
- Berville-sur-Seine
- Bois-Héroult
- Conteille
- Caudebec-en-Caux
- Duclos
- Hautot-sur-Seine
- Hérouville
- Hauterouville
- Jumièges
- La Bouille
- La Cerlangue
- Le Maillet-sur-Seine
- Le Mesnil-sous-Jumièges
- Le Trait
- Louvot
- Maulévrier-sainte-Gertrude
- Moury
- Norville
- Notre Dame de Bliquetuit
- Pehiville
- Quevillen
- Sainturs
- Saint-Ancult
- Saint-Aubin-de-Crétot
- Saint-Cler-sur-les-Monts
- Saint-Gilles-de-Crétot
- Saint-Martin-de-Boscherville
- Saint-Maurice-d'Elain
- Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
- Saint-Nicolas-de-la-Haie
- Saint-Nicolas-de-la-Taille
- Saint-Paër
- Saint-Pierre-de-Manneville
- Saint-Vigor-d'Ymonville
- Saint-Wandrille-Rançon
- Tancarville
- Touffreville-la-Câble
- Touffreville-la-Cottefrite
- Triquerville
- Valleville-la-Rue
- Villequier
- Yainville
- Yvetot
- Yville-sur-Seine

Eure

- Aizier
- Barnesville-sur-Seine
- Berville-sur-Mer
- Bouquelon
- Bourneville
- Caumont
- Conteille
- Corzeville-sur-Risle
- Evreux
- Foulbec
- Fournelot
- Hauville
- Honguemare-Guénouville
- La Haye-Auberté
- La Haye-de-Routot
- Le Landin
- Marais-Vernier
- Pont-Audemar
- Quillebeuf-sur-Seine
- Routot
- Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
- Saint-Mards-de-Biacenville
- Saint-Pierre-du-Val
- Saint-Ouen-des-Champs
- Saint-Samson-de-la-Rogue
- Saint-Sulpice-de-Grimbouville
- Saint-Thurin
- Sainte-Croix-sur-Aizier
- Sainte-Opportune-la-Mare
- Tocqueville
- Toutainville
- Trouville-la-Haule
- Vieux-Port

Commune associée

- Sandouville

Le contrat, appelé « contrat ORE », est enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) pour garantir sa validité et en assurer l'information pour les propriétaires successifs du bien immobilier (Formulaire Cerfa n°3265). Il est exempt de toutes taxes et droits d'enregistrement. En fonction de la localisation du bien, il dépendra des Services de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Rouen (pour la Seine-Maritime) ou d'Évreux (pour l'Eure).

Pour alléger l'ensemble de la procédure administrative, pour un gain de temps et de flexibilité, dans un souci également d'économie de la ressource publique, il est donc proposé que les ORE soient signées et authentifiées dorénavant par le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande : la (le) première (er) vice-président(e) représentera le Parc en tant que cocontractant de l'acte et aura les pouvoirs pour signer l'ORE. Le Président du Parc authentifiera l'acte.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE :

- autorise le Président à prendre toutes décisions et à signer tout acte afférent à cette décision ;
- autorise la (le) première (er) vice-présidente à signer tout acte afférent à cette décision.

Approuvée par le Bureau du Syndicat Mixte du PnrBSN, le 4 juillet 2023



Jacques CHARRON
Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES
	C/	C/